



Le rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école : Intégration des enfants en situation de handicap, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, aménagement des infrastructures....

Les questions des parents :

Toutes les questions, remarques ou suggestions confiées à la FCPE par le biais de ce questionnaire ou un des autres moyens de communication de la FCPE sont transmises au conseil d'école. C'est le directeur d'établissement qui choisit les questions qui seront abordées pendant le conseil d'école en fonction de leur caractère générique. Les points plus spécifiques sont traités en marge du conseil d'école.

Rappel :

Les questions liées à la scolarité d'un enfant en particulier ne seront pas traitées lors du conseil d'école. Ce type de question est à régler directement avec l'enseignant. Cependant, nous vous rappelons le rôle possible d'intermédiaire et de médiateur des représentants parents d'élèves et vous rappelons qu'il est toujours préférable de régler les problèmes rapidement.

Des questions ? email: asso.fcpe.talensac@gmail.com